

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 05 octobre 2023

Liste des délibérations examinées affichée le 10 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Marylène MILLET, Aïcha BEZZAYER à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Laurent KAZMIERCZAK, Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yamina SERI,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À  
LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE EN  
SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE  
MAROCAIN TOUCHÉ PAR LE  
SÉISME DU 8 SEPTEMBRE 2023**

Délibération : 10.2023.111

Transmis en préfecture le : 10/10/2023

**RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI**

Le Maroc a été frappé, le 8 septembre 2023, par un séisme de magnitude 6,8 et ses répliques, dans la province d'Al Haouz dans la région du Haut-Atlas, au sud-ouest de Marrakech, ainsi que dans les provinces de Chichaoua (région de Marrakech) et de Taroudant (région de Souss Massa).

A ce jour, le bilan humain fait état de plus de 3 000 personnes décédées et plus de 5 500 personnes blessées. Les opérations de sauvetage ont été rendues complexes du fait du manque d'accessibilité de ces zones montagneuses.

Face à cette situation de crise qui frappe le Maroc, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population marocaine touchée. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de crise.

Sensible aux drames humains de ce séisme, la commune de Saint-Genis-Laval tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple marocain et prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, à l'élan de solidarité international qui se met en place.

La Croix-rouge française (CRF), notamment, a activé son réseau de bénévoles spécialisé aux interventions d'urgence et se coordonne avec la Fédération internationale de la Croix-rouge et du Croissant-rouge marocain afin de déployer l'aide.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'urgence de la situation ;

Vu l'avis de la commission municipale n°4 « Finances, Affaire générales, Développement économique, Ressources Humaines et Numérique » du 28 septembre 2023 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Croix Rouge française, par un versement « Séisme Maroc - Saint-Genis-Laval » ;
- **PRÉCISER** que la dépense sera imputée sur le budget 2023 au chapitre 67 « charges exceptionnelles » ;
- **AUTORISER** madame la maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Ikrame TOURI**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -**

**Le secrétaire de séance,**

**Laure LAURENT**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,  
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.